

BVGer E-4686/2019 vom 6. März 2020

Bundesverwaltungsgericht, 2020-03-06, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-4686_2019

FR: TAF E-4686/2019 du 6 mars 2020

IT: TAF E-4686/2019 del 6 marzo 2020

Regeste

Asile (divers)

Erwägungen

E. 1

La demande de révision est partiellement admise.

E. 2

Le chiffre 3 de la décision de classement E-3014/2019 du 14 août 2019 est annulé.

E. 3

La nouvelle teneur du chiffre 3 est la suivante : « Le SEM versera la somme de 2'546,30 francs à la requérante à titre de dépens ».

E. 4

Il n'est pas perçu de frais pour la présente procédure de révision.

E. 5

Le Tribunal versera à la requérante un montant de 300 francs à titre de dépens pour la procédure de révision.

E. 6

Le présent arrêt est adressé à la mandataire de la requérante, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le président du collège : Le greffier : Jean-Pierre Monnet
Jean-Marie Staubli

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.